

Communauté de Communes
des Terres du Val de Loire
Réunion du Conseil communautaire
Jeudi 6 avril 2017
à 20h
PROCES - VERBAL

L'an deux mil dix-sept, le jeudi six avril à 20h, les membres du Conseil Communautaire, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Président le trente mars deux mil dix-sept, se sont réunis à la salle polyvalente de Baccon, sous la présidence de Madame Pauline MARTIN.

Le Président informe de l'installation de Monsieur Roger RABIER qui a été désigné par le Conseil Municipal de Meung-sur-Loire le 20 mars 2017 suite à la démission de Monsieur Hervé LE GOUELLEC en tant que Conseiller municipal délégué.

			PRESENT	ABSENT
Monsieur	Jean-Paul	ARJONA		X
Madame	Christine	BACELOS		X
Monsieur	Michel	BEAUMONT	X	
Madame	Frédérique	BEAUPUIS	X	
Monsieur	Jean-Paul	BEDIOU	Absent, donne pouvoir à M. Jacky LEGUAY	
Madame	Anita	BENIER	X	
Monsieur	Jean Paul	BLONDEAU	X	
Monsieur	Claude	BOISSAY	X	
Monsieur	Jean-Pierre	BOTHEREAU	X	
Madame	Odile	BOURGOIN	X	
Madame	Bénédicte	BOUVARD	X	
Monsieur	Alain	BRUNNER	Absent, remplacé par Mme Nelly BESNARD, sa suppléante	
Madame	Anne-Marie	CAQUERET MICHELETTO		X
Madame	Clarisse	CARL	X	
Madame	Shiva	CHAUVIERE	X	
Monsieur	François	COINTEPAS	X	
Monsieur	Gérard	CORGNAC	X	
Monsieur	Jean-Marie	CORNIERE	X	

Madame	Danielle	COROLEUR	X	
Monsieur	Frédéric	CUILLERIER	X	
Monsieur	Jean Pierre	DURAND	X	
Monsieur	Patrick	ECHEGUT	X	
Monsieur	Bernard	ESPUGNA	X	
Monsieur	Yves	FAUCHEUX	X	
Monsieur	David	FAUCON	X	
Monsieur	Yves	FICHOU	X	
Monsieur	Jean-Pierre	FROUX	Absent, donne pouvoir à Madame Anna LAMBOUL	
Monsieur	Thierry	GODIN	X	
Monsieur	Bertrand	HAUCHECORNE	Absent, remplacé par son suppléant, Monsieur Didier COURTOIS	
Monsieur	Eric	JOURNAUD	Absent, donne pouvoir à Madame Bénédicte BOUVARD	
Madame	Anna	LAMBOUL	X	
Monsieur	Laurent	LAUBRET		X
Monsieur	Serge	LEBRUN	X	
Monsieur	Jacky	LEGUAY	X	
Madame	Martine	MAHIEUX	X	
Madame	Elisabeth	MANCHEC	X	
Madame	Pauline	MARTIN	X	
Madame	Brigitte	PEROL	X	
Madame	Laëtitia	PLESSIS	X	
Monsieur	Philippe	POITOU	X	
Monsieur	Michel	POMMIER	X	
Monsieur	Christophe	PREVOST	X	
Monsieur	Roger	RABIER	X	
Madame	Marie-Françoise	QUERE	X	
Monsieur	Philippe	ROSSIGNOL	X	

Monsieur	Laurent	SIMONNET	Absent, donne pouvoir à Madame Pauline MARTIN	
Madame	Solange	VALLEE	X	
Madame	Emmanuelle	VANDENKOORNHUYSE	X	
Monsieur	Thomas	VIOLON	X	
Monsieur	Bruno	VIVIER	X	
Monsieur	Jean-Paul	ZAPF LACROIX	X	

1/Approbation du Procès-Verbal du Conseil communautaire du 16 mars 2017

Rapporteur : Pauline MARTIN

Il est proposé l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil communautaire adressé en pièce jointe.

Aucune remarque n'étant faite, le Procès-Verbal de la séance du Conseil Communautaire du 16 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

2/ Délibération n° 2017-68 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Rapporteur : Pauline MARTIN

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire désigne Monsieur Thomas VIOLON en qualité de secrétaire de séance et Monsieur Olivier VERNAY, Directeur Général des Services, en qualité d'auxiliaire.

3/ Délibération n° 2017-69 : Approbation du compte de gestion 2016 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux (CCVA)

Rapporteur : David FAUCON

En préalable Monsieur FAUCON souligne l'importance de ce Conseil ; il remercie l'ensemble de la commission finances et l'équipe du pôle finances qui a travaillé à produire des budgets agrégés dans des délais très courts ; il souligne l'implication de Madame BRETON-COLONVAL et conclue en insistant sur la bonne coopération avec la Trésorerie.

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur, Trésorier de Meung sur Loire ;

Vu le Compte administratif 2016 du budget général de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux;

Constatant dans les écritures du compte de gestion et du compte administratif la concordance des chiffres de clôture intégrant les résultats de l'exercice et des exercices antérieurs ;

Constatant le déficit de clôture de fonctionnement pour un montant de 100 538.87 € et l'excédent d'investissement pour un montant de 359 485.64 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Approuver le Compte de Gestion 2016 de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

4/ Délibération n° 2017-70 : Approbation du compte de gestion 2016 du Budget Principal de la Communauté de Communes de la Beauce Oratorienne (CCBO)

Rapporteur : David FAUCON

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur, Trésorier de Meung sur Loire ;

Vu le Compte administratif 2016 du budget général de la Communauté de Communes de la Beauce Oratorienne ;

Constatant dans les écritures du compte de gestion et du compte administratif la concordance des chiffres de clôture intégrant les résultats de l'exercice et des exercices antérieurs ;

Constatant l'excédent de clôture de fonctionnement pour un montant de 83 186.82 € et le déficit d'investissement pour un montant de 277 561.89 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Approuver le Compte de Gestion 2016 de la Communauté de Communes de la Beauce Oratorienne

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

5/ Délibération n° 2017-71 : Approbation du compte de gestion 2016 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Val des Mauves (CCVM)

Rapporteur : David FAUCON

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur, Trésorier de Meung sur Loire ;

Vu le Compte administratif 2016 du budget général de la Communauté de Communes du Val des Mauves;

Constatant dans les écritures du compte de gestion et du compte administratif une différence de – 27.52€ à l'article 6531 et de +150.88 € à l'article 6535;

Constatant l'excédent de clôture de fonctionnement pour un montant de 265 020,46 € et l'excédent d'investissement pour un montant de 50 625.01 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Approuver le Compte de Gestion 2016 de la Communauté de Communes du Val des Mauves

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

6/ Délibération n° 2017-72 : Approbation du compte de gestion 2016 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Canton de Beaugency (CCCB)

Rapporteur : David FAUCON

Monsieur FAUCON précise qu'il apparaît un écart de +0,02 € entre le compte administratif (CA) et le compte de gestion (CDG) de la CCCB et un écart de +123,36 € entre le CA et le CDG de la CCVM.

S'agissant d'un écart au chapitre et à la section, il faudra prendre en compte, lors de l'affectation des résultats, les sommes portées au CDG et non au CA, sous peine d'engendrer des anomalies sur les CDG 2017.

Cela pourra être compensé par réémission sur l'exercice 2017 des pièces non prises en compte au niveau comptable en 2016, chaque situation devant être analysée individuellement.

Madame le Président rappelle qu'il y avait à gérer la double difficulté d'absorber de manière concomitante la fusion des Communautés de Communes et des trésoreries.

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur, Trésorier de Meung sur Loire ;

Vu le Compte administratif 2016 du budget général de la Communauté de Communes du Canton de Beaugency ;

Constatant dans les écritures du compte de gestion et du compte administratif une différence de + 0.02 € à l'article 6531;

Constatant le déficit de clôture de fonctionnement pour un montant de 183 357.92 € et le déficit d'investissement pour un montant de 14 421.75 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Approuver le Compte de Gestion 2016 de la Communauté de Communes du Canton de Beaugency

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

7/ Délibération n° 2017-73 : Approbation du compte de gestion 2016 du Budget Principal du syndicat d'aménagement et d'équipement de Meung-Beaugency

Rapporteur : David FAUCON

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur, Trésorier de Meung sur Loire ;

Vu le Compte administratif 2016 du budget Principal du syndicat d'aménagement et d'équipement de Meung-Beaugency;

Constatant dans les écritures du compte de gestion et du compte administratif la concordance des chiffres de clôture intégrant les résultats de l'exercice et des exercices antérieurs ;

Constatant l'excédent de clôture de fonctionnement pour un montant de 75 877.44 € et le déficit d'investissement pour un montant de 184 329.19€.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Approuver le Compte de Gestion 2016 du syndicat d'aménagement et d'équipement de Meung-Beaugency

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

8/ Délibération n° 2017-74 : Adoption du compte administratif 2016 de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux (CCVA)

Rapporteur : David FAUCON

Monsieur FAUCON indique qu'en matière de fonctionnement, il n'y a aucun élément à signaler, l'objectif de l'année ayant été d'assurer la continuité des services.

Il ajoute qu'en investissement, une opération importante a démarré en novembre 2015 : la construction de la maison de santé. La création d'une boucle cyclotouristique reliant la Loire à vélo, à la commune de Cléry-Saint-André et un programme important de voirie, environ 234 000 € (dépenses en investissement et en fonctionnement), font également partie des principaux projets réalisés en 2016.

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le receveur, Trésorier de Meung-sur-Loire ;

Après présentation et examen du Compte administratif qui présente pour l'année 2016 un déficit de clôture de fonctionnement pour un montant de 100 538.87 € et un excédent d'investissement pour un montant de 359 485.64 € ; après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de fonctionnement est de 304 859.20 € et le résultat cumulé d'investissement de - 26 378.40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Approuver le Compte administratif 2016 qui présente en clôture un excédent cumulé de fonctionnement de 304 859.20 € et un déficit cumulé d'investissement de 26 378.40 €.

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

9/ Délibération n° 2017-75 : Adoption du compte administratif 2016 de la Communauté de Communes de la Beauce Oratorienne (CCBO)

Rapporteur : David FAUCON

Monsieur FAUCON commente les principaux postes en fonctionnement :

- L'entretien des terrains, bâtiments, voiries et de l'éclairage public a représenté une dépense de plus de 121 000 €.
- Les dépenses sur le scolaire atteignent plus de 1 500 000 € (charges de fonctionnement y compris l'entretien des locaux, le personnel, les subventions des fournitures, sorties, classes découvertes...).
- La dépense totale des activités d'animation (centre de loisirs, actions jeunesse...) pour les jeunes représente 236 000€.
- Les frais de personnels et de matériels mis à disposition des communes pour assurer l'entretien des équipements communautaires (écoles, centres sportifs, centres de loisirs, médiathèques) s'élèvent pour 2016 à près de 110 000 €.
- "Les subventions aux associations intervenant dans le domaine des sports, de la culture et du scolaire ont atteint près de 180 000 €."

Il expose également les principales dépenses d'investissement :

- Travaux de voiries communautaires pour un montant de près de 100 000€.
- Travaux et informatique dans les médiathèques : 7 800 €.
- Maintenance, informatique, huisseries dans les écoles : 70 000 €.
- Fin de la rénovation de la piscine couverte d'Ouzouer le Marché (toiture, isolation, changement des baies vitrées, peinture des vestiaires et équipements en jeux pour les scolaires) : 90 000 €.
- Création d'un passage sécurisé vers le collège (accès cantine et transport scolaire) et, avec la participation du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, aménagement d'un parking mutualisé à l'intérieur du collège destiné aussi aux usagers du centre sportif, réaménagement du parking utilisé par les cars de ramassage scolaire et création d'un parking de 35 places au sein de l'enceinte du centre sportif : 359 000 €.
- Acquisition et rénovation du cabinet médical d'Ouzouer Le Marché en vue d'y installer un nouveau médecin : 152 000 €.
- Plateau multisport à Villermain : 31 000 €.
- Participation avec le Syndicat Mixte Ouvert Loir-et-Cher Numérique aux équipements pour le Très Haut Débit : 39 000 €.

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le receveur, Trésorier de Meung-sur-Loire ;

Après présentation et examen du Compte administratif qui présente pour l'année 2016 un excédent de fonctionnement pour un montant de 83 186.82 € et un déficit d'investissement pour un montant de 277 561.89 € ; après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de fonctionnement est de 658 613.80 € et le résultat cumulé d'investissement de – 478 593.38 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (Monsieur BEAUMONT s'est retiré au moment du vote) de :

1°/Approuver le Compte administratif 2016 qui présente en clôture un excédent cumulé de fonctionnement de 658 613.80 € et un déficit cumulé d'investissement de 478 593.38 €.

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

10/ Délibération n° 2017-76 : Adoption du compte administratif 2016 de la Communauté de Communes du Val des Mauves (CCVM)

Rapporteur : David FAUCON

Monsieur FAUCON donne à l'assemblée quelques éléments d'explication.

Les principales dépenses en investissement de la CCVM en 2016 ont été les suivantes :

- 434 300 € pour la construction du gymnase communautaire de Saint Ay qui sera achevée pour septembre 2017.
- 33 500 € de remboursement aux communes de Saint Ay et Meung sur Loire pour la réalisation sur ces communes de pistes cyclables communautaires.
- 6 700 € d'investissement pour le Service d'Application du Droit des Sols Intercommunal (SADSI).

Les principaux écarts entre le CA 2016 et le BP 2016 sont les suivants :

- 135 000 € de recettes de fonctionnement en plus au 7318 correspondant à une régulation de rôles supplémentaires de CFE de 2013, 2014 et 2015.
- 400 000 € de recettes d'investissement en plus au 13241 correspondant à la répartition de l'actif du syndicat scolaire dissout.
- 700 000 € de recettes d'investissement en moins au 1641 correspondant au déblocage d'une partie de l'emprunt contracté pour la construction du gymnase communautaire de Saint Ay.

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le receveur, Trésorier de Meung-sur-Loire ;

Après présentation et examen du Compte administratif qui présente pour l'année 2016 un excédent de fonctionnement pour un montant de 264 897.10 € et un excédent d'investissement pour un montant de 50 625.01 € ; après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de fonctionnement est de 568 080,60 € et le résultat cumulé d'investissement de 403 799.51€.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (Madame MARTIN s'est retirée au moment du vote et a laissé la présidence de séance à Monsieur FAUCON) de :

1°/Approuver le Compte administratif 2016 qui présente en clôture un excédent cumulé de fonctionnement de 568 080,60 € et un excédent cumulé d'investissement de 403 799.51 €.

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

11/ Délibération n° 2017-77 : Adoption du compte administratif 2016 de la Communauté de Communes du Canton de Beaugency (CCCB)

Rapporteur : David FAUCON

Monsieur FAUCON fait part des différents éléments d'analyse suivants.

Principaux postes de dépenses en fonctionnement :

- Portage du service ADS
- Nombreux travaux au centre aquatique (changement des filtres à sable, de ballons d'eau chaude, de logiciel caisse)
- Continuité des services

Principaux projets d'investissement 2016 :

- Investissements sur des programmes d'entretien courant des bâtiments
- Liaison douce sur la zone des Citeaux à Tavers
- Vote d'un fonds de concours pour le projet AGORA à Beaugency.

Monsieur FAUCON précise que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement lié aux opérations de décembre, 627000 € de recettes n'ayant pas été prises en compte. La Communauté de Communes aurait généré 350000 € d'excédent sans cette situation.

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le receveur, Trésorier de Meung-sur-Loire ;

Après présentation et examen du Compte administratif qui présente pour l'année 2016 un déficit de fonctionnement pour un montant de 183 357.94 € et un déficit d'investissement pour un montant de 14 421.75 € ; après reprise des résultats antérieurs, l'excédent cumulé de fonctionnement est de 1 261 444.71 € et l'excédent cumulé d'investissement de 581 435.91€.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (Monsieur FICHOU s'est retiré au moment du vote) de :

1°/Approuver le Compte administratif 2016 qui présente en clôture un excédent cumulé de fonctionnement de 1 261 444.71 € et un excédent cumulé d'investissement de 581 435.91 €.

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

12/ Délibération n° 2017-78 : Adoption du compte administratif du Budget Principal du syndicat d'aménagement et d'équipement de Meung-Beaugency

Rapporteur : David FAUCON

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le receveur, Trésorier de Meung-sur-Loire ;

Après présentation et examen du Compte administratif qui présente pour l'année 2016 un excédent de fonctionnement pour un montant de 75 877.44 € et un déficit d'investissement pour un montant de 184 329.19€ ; après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de fonctionnement est de 342 376 € et le résultat cumulé d'investissement de – 28 363,25 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (Madame MARTIN s'est retirée au moment du vote et a laissé la présidence de séance à Monsieur FAUCON) de :

1°/Approuver le Compte administratif 2016 qui présente en clôture un excédent cumulé de fonctionnement de 342 376 € et un déficit cumulé d'investissement de 28 363,25 €.

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

13/ Délibération n° 2017-79 : Affectation des résultats 2016 au budget principal 2017

Rapporteur : David FAUCON

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les comptes administratifs 2016 agrégés des budgets principaux des Communautés de Communes du Val d'Ardoux, de la Beauce Oratorienne, du Val des Mauves, du Canton de Beaugency et du syndicat d'aménagement et d'équipement de Meung-Beaugency présentent, après reprise des résultats, un excédent cumulé de fonctionnement de 3 135 374.31 € et un excédent cumulé d'investissement de 1 274 837.36 € ;

Considérant l'écart de +0,02 € entre le compte administratif (CA) et le compte de gestion (CDG) de la Communauté de Communes du Canton de Beaugency et l'écart de +123,36 € entre le CA et le CDG de la Communauté de Communes du Val des Mauves ;

Considérant que, s'agissant d'un écart au chapitre et à la section, il faut prendre en compte, lors de l'affectation des résultats, les sommes portées au CDG et non au CA, sous peine d'engendrer des anomalies sur les comptes de gestion 2017 ;

Considérant que ces écarts pourront être compensés par réémission sur l'exercice 2017 des pièces non prises en comptes au niveau comptable en 2016, chaque situation devant être analysée individuellement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Affecter au compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté) du budget principal 2017 en recettes l'excédent de fonctionnement d'un montant de 3 135 497.69 € ;

2°/Affecter au compte 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté) du budget principal 2017 en recettes l'excédent d'investissement d'un montant de 1 274 837.36 € ;

3°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

14/ Délibération n° 2017-80 : Approbation du compte de gestion 2016 du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux (CCVA)

Rapporteur : David FAUCON

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur, Trésorier de Meung sur Loire ;

Vu le Compte administratif 2016 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux;

Constatant dans les écritures du compte de gestion et du compte administratif la concordance des chiffres de clôture intégrant les résultats de l'exercice et des exercices antérieurs ;

Constatant l'excédent de clôture de fonctionnement pour un montant de 3 826.66 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Approuver le Compte de Gestion 2016 du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux.

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

15/ Délibération n° 2017-81 : Approbation du compte de gestion 2016 du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de la Beauce Oratorienne (CCBO)

Rapporteur : David FAUCON

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur, Trésorier de Meung sur Loire ;

Vu le Compte administratif 2016 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de la Beauce Oratorienne;

Constatant dans les écritures du compte de gestion et du compte administratif la concordance des chiffres de clôture intégrant les résultats de l'exercice et des exercices antérieurs ;

Constatant le déficit de clôture de fonctionnement pour un montant de 131.54€ et l'excédent d'investissement de 2600€.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Approuver le Compte de Gestion 2016 du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de la Beauce Oratorienne.

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

16/ Délibération n° 2017-82 : Approbation du compte de gestion 2016 du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Val des Mauves (CCVM)

Rapporteur : David FAUCON

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur, Trésorier de Meung sur Loire ;

Vu le Compte administratif 2016 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Val Des Mauves;

Constatant dans les écritures du compte de gestion et du compte administratif la concordance des chiffres de clôture intégrant les résultats de l'exercice et des exercices antérieurs ;

Constatant l'excédent de clôture de fonctionnement pour un montant de 682.64 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Approuver le Compte de Gestion 2016 du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Val des Mauves.

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

17/ Délibération n° 2017-83 : Approbation du compte de gestion 2016 du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Canton de Beaugency (CCCB)

Rapporteur : David FAUCON

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur, Trésorier de Meung sur Loire ;

Vu le Compte administratif 2016 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Canton de Beaugency;

Constatant dans les écritures du compte de gestion et du compte administratif la concordance des chiffres de clôture intégrant les résultats de l'exercice et des exercices antérieurs ;

Constatant l'excédent de clôture de fonctionnement pour un montant de 458.87 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Approuver le Compte de Gestion 2016 du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Canton de Beaugency.

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

18/ Délibération n° 2017-84 : Approbation du compte de gestion 2016 du Budget annexe de la halle des sports solaire (Beauce la Romaine)

Rapporteur : David FAUCON

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur, Trésorier de Meung sur Loire ;

Vu le Compte administratif 2016 du budget annexe de la halle des sports solaire ;

Constatant dans les écritures du compte de gestion et du compte administratif une différence de 0.54 € dans le report de l'exercice 2015 ;

Constatant le déficit de clôture de fonctionnement pour un montant de 8416.13€ et le déficit de clôture d'investissement pour un montant de 2 796.23 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Approuver le Compte de Gestion 2016 du budget annexe de la halle des sports solaire.

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

19/ Délibération n° 2017-85 : Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe du lotissement de Binas

Rapporteur : David FAUCON

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur, Trésorier de Meung sur Loire ;

Vu le Compte administratif 2016 du budget annexe du lotissement de Binas;

Constatant dans les écritures du compte de gestion et du compte administratif la concordance des chiffres de clôture intégrant les résultats de l'exercice et des exercices antérieurs ;

Constatant l'excédent de clôture d'investissement pour un montant de 90 564.30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Approuver le Compte de Gestion 2016 du budget annexe du lotissement de Binas.

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

20/ Délibération n° 2017-86 : Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe extension ZI-SIVOM (Beaugency – Baule – Meung-sur-Loire)

Rapporteur : David FAUCON

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur, Trésorier de Meung sur Loire ;

Vu le Compte administratif 2016 du budget annexe extension ZI-SIVOM ;

Constatant dans les écritures du compte de gestion et du compte administratif la concordance des chiffres de clôture intégrant les résultats de l'exercice et des exercices antérieurs ;

Constatant le déficit de clôture de fonctionnement pour un montant de 1.89 € et le déficit de clôture d'investissement pour un montant de 103 787.37 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Approuver le Compte de Gestion 2016 du budget annexe extension ZI-SIVOM.

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

21/ Délibération n° 2017-87 : Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe ZAC Chantaupiaux (Epieds en Beauce)

Rapporteur : David FAUCON

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur, Trésorier de Meung sur Loire ;

Vu le Compte administratif 2016 du budget annexe ZAC Chantaupiaux;

Constatant dans les écritures du compte de gestion et du compte administratif la concordance des chiffres de clôture intégrant les résultats de l'exercice et des exercices antérieurs ;

Constatant l'excédent de clôture de fonctionnement pour un montant de 0.03 € et l'excédent de clôture d'investissement pour un montant de 281 567.78 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Approuver le Compte de Gestion 2016 du budget annexe ZAC Chantaupiaux.

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

22/ Délibération n° 2017-88 : Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe ZA des Pierrelets (Chaingy)

Rapporteur : David FAUCON

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur, Trésorier de Meung sur Loire ;

Vu le Compte administratif 2016 du budget annexe ZA des Pierrelets;

Constatant dans les écritures du compte de gestion et du compte administratif la concordance des chiffres de clôture intégrant les résultats de l'exercice et des exercices antérieurs ;

Constatant le déficit de clôture de fonctionnement pour un montant de 55 113.29 € et le déficit de clôture d'investissement pour un montant de 473 794.95 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Approuver le Compte de Gestion 2016 du budget annexe ZA des Pierrelets.

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

23/ Délibération n° 2017-89 : Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe ZA de la Métairie (Dry)

Rapporteur : David FAUCON

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur, Trésorier de Meung sur Loire ;

Vu le Compte administratif 2016 du budget annexe ZA de la Métairie;

Constatant dans les écritures du compte de gestion et du compte administratif la concordance des chiffres de clôture intégrant les résultats de l'exercice et des exercices antérieurs ;

Constatant le déficit de clôture de fonctionnement pour un montant de 44.79 € et le déficit de clôture d'investissement pour un montant de 60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Approuver le Compte de Gestion 2016 du budget annexe ZA de la Métairie.

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

24/ Délibération n° 2017-90 : Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe ZA les Tournesols (Beauce la Romaine)

Rapporteur : David FAUCON

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur, Trésorier de Meung sur Loire ;

Vu le Compte administratif 2016 du budget annexe ZA les Tournesols ;

Constatant dans les écritures du compte de gestion et du compte administratif la concordance des chiffres de clôture intégrant les résultats de l'exercice et des exercices antérieurs ;

Constatant l'excédent de clôture d'investissement pour un montant de 301 749.97 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Approuver le Compte de Gestion 2016 du budget annexe ZA des Tournesols.

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

25/ Délibération n° 2017-91 : Adoption du compte administratif 2016 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux

Rapporteur : David FAUCON

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le receveur, Trésorier de Meung-sur-Loire ;

Après présentation et examen du Compte administratif qui présente pour l'année 2016 un excédent de fonctionnement pour un montant de 3 826.66 € ; après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de fonctionnement est de 7023.83 € et le résultat cumulé d'investissement de 696.37€.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Approuver le Compte administratif 2016 qui présente en clôture un excédent cumulé de fonctionnement de 7023.83 € et un excédent cumulé d'investissement de 696.37€.

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

26/ Délibération n° 2017-92 : Adoption du compte administratif 2016 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de la Beauce Oratorienne

Rapporteur : David FAUCON

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le receveur, Trésorier de Meung-sur-Loire ;

Après présentation et examen du Compte administratif qui présente pour l'année 2016 un déficit de fonctionnement pour un montant de 131.54 € et un excédent d'investissement de 2600€ ; après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de fonctionnement est de 3719.88€ et le résultat cumulé d'investissement de 2600€.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (Monsieur BEAUMONT s'est retiré au moment du vote) de :

1°/Approuver le Compte administratif 2016 qui présente en clôture un excédent cumulé de fonctionnement de 3719.88 € et un excédent cumulé d'investissement de 2600€.

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

27/ Délibération n° 2017-93 : Adoption du compte administratif 2016 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Val des Mauves

Rapporteur : David FAUCON

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le receveur, Trésorier de Meung-sur-Loire ;

Après présentation et examen du Compte administratif qui présente pour 2016 un excédent de fonctionnement pour un montant de 682.64 € ; après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de fonctionnement est de 35 426.32 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (Madame MARTIN s'est retirée au moment du vote et la présidence de séance a été confiée à Monsieur FAUCON) de :

1°/Approuver le Compte administratif 2016 qui présente en clôture un excédent cumulé de fonctionnement de 35 426.32 €.

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

28/ Délibération n° 2017-94 : Adoption du compte administratif 2016 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Canton de Beaugency

Rapporteur : David FAUCON

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le receveur, Trésorier de Meung-sur-Loire ;

Après présentation et examen du Compte administratif qui présente pour l'année 2016 un excédent de fonctionnement pour un montant de 458.87€ ; après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de fonctionnement est de 20 153.27€.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (Monsieur FICHOU s'est retiré au moment du vote) de :

1°/Approuver le Compte administratif 2016 qui présente en clôture un excédent cumulé de fonctionnement de 20 153.27 €.

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

29/ Délibération n° 2017-95 : Adoption du compte administratif 2016 du Budget annexe de la halle des sports solaire (Beauce la Romaine)

Rapporteur : David FAUCON

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le receveur, Trésorier de Meung-sur-Loire ;

Après présentation et examen du Compte administratif qui présente pour l'année 2016 un déficit de clôture de fonctionnement pour un montant de 8416.13€ et un déficit de clôture d'investissement pour un montant de 2 796.23 € ; après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de fonctionnement est de – 23 699.41€ et le résultat cumulé d'investissement de – 11 185.46 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (Monsieur BEAUMONT s'est retiré au moment du vote) de :

1°/Approuver le Compte administratif 2016 qui présente en clôture un déficit cumulé de fonctionnement de 23 699.41 € et un déficit cumulé d'investissement de 11 185.46€.

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

30/ Délibération n° 2017-96 :Adoption du compte administratif 2016 du Budget annexe du lotissement de Binas

Rapporteur : David FAUCON

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le receveur, Trésorier de Meung-sur-Loire ;

Après présentation et examen du Compte administratif qui présente pour l'année 2016 un excédent de clôture d'investissement pour un montant de 90 564.30 ; après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé d'investissement est de 22 242.22€.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (Monsieur BEAUMONT s'est retiré au moment du vote) de :

1°/Approuver le Compte administratif 2016 qui présente en clôture un excédent cumulé d'investissement de 22 242.22 €.

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

31/ Délibération n° 2017-97 : Adoption du compte administratif 2016 du Budget annexe ZAC Chantaupiaux (Epieds en Beauce)

Rapporteur : David FAUCON

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le receveur, Trésorier de Meung-sur-Loire ;

Après présentation et examen du Compte administratif qui présente pour l'année 2016 un excédent de clôture de fonctionnement pour un montant de 0.03 € et un excédent de clôture d'investissement pour un montant de 281 567.78 € ; après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de fonctionnement est de – 171 161.69 € et le résultat cumulé d'investissement de 316 482.37€.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (Monsieur BEAUMONT s'est retiré au moment du vote) de :

1°/Approuver le Compte administratif 2016 qui présente en clôture un déficit cumulé de fonctionnement de 171 161.69 € et un excédent cumulé d'investissement de 316 482.37€.

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

32/ Délibération n° 2017-98 : Adoption du compte administratif 2016 du Budget annexe ZA les Tournesols (Beauce la Romaine)

Rapporteur : David FAUCON

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le receveur, Trésorier de Meung-sur-Loire ;

Après présentation et examen du Compte administratif qui présente pour l'année 2016 un excédent de clôture d'investissement pour un montant de 301 749.97 € ; après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé d'investissement est de – 163 638.37€.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (Monsieur BEAUMONT s'est retiré au moment du vote) de :

1°/Approuver le Compte administratif 2016 qui présente en clôture un déficit d'investissement de 163 638.37 €.

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

33/ Délibération n° 2017-99 : Adoption du compte administratif 2016 du Budget annexe extension ZI-SIVOM (Beaugency – Baule – Meung-sur-Loire)

Rapporteur : David FAUCON

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le receveur, Trésorier de Meung-sur-Loire ;

Après présentation et examen du Compte administratif qui présente pour l'année 2016 un déficit de clôture de fonctionnement pour un montant de 1.89 € et un déficit de clôture d'investissement pour un montant de 103 787.37 € ; après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de fonctionnement est de 664 238.29 € et le résultat cumulé d'investissement de -459 332.06€.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (Madame MARTIN s'est retirée au moment du vote et la présidence de séance a été confiée à Monsieur FAUCON) de :

1°/Approuver le Compte administratif 2016 qui présente en clôture un excédent cumulé de fonctionnement de 664 238.29 € et un déficit cumulé d'investissement de 459 332.06 €.

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

34/ Délibération n° 2017-100 : Adoption du compte administratif 2016 du Budget annexe ZA des Pierrelets (Chaingy)

Rapporteur : David FAUCON

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le receveur, Trésorier de Meung-sur-Loire ;

Après présentation et examen du Compte administratif qui présente pour l'année 2016 un déficit de clôture de fonctionnement pour un montant de 55 113.29 € et un déficit de clôture d'investissement pour un montant de 473 794.95 € ; après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de fonctionnement est de – 55 113.29 € et le résultat cumulé d'investissement de – 526 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (Madame MARTIN s'est retirée au moment du vote et la présidence de séance a été confiée à Monsieur FAUCON) de :

1°/Approuver le Compte administratif 2016 qui présente en clôture un déficit cumulé de fonctionnement de 55 113.29 € et un déficit cumulé d'investissement de 526 000 €.

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

35/ Délibération n° 2017-101 : Adoption du compte administratif 2016 du Budget annexe ZA de la Métairie (Dry)

Rapporteur : David FAUCON

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le receveur, Trésorier de Meung-sur-Loire ;

Après présentation et examen du Compte administratif qui présente pour l'année 2016 un déficit de clôture de fonctionnement pour un montant de 44.79 € et un déficit de clôture d'investissement pour un montant de 60 € ; après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de fonctionnement est de – 2 295.20 € et le résultat cumulé d'investissement de 10 785.50€.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Approuver le Compte administratif 2016 qui présente en clôture un déficit cumulé de fonctionnement de 2 295.20 € et un excédent cumulé d'investissement de 10 785.50 €.

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

36/ Délibération n° 2017-102 : Affectation des résultats 2016 au budget annexe 2017 du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Rapporteur : David FAUCON

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les comptes administratifs 2016 agrégés des budgets annexes des Services Publics d'Assainissement Non Collectif des Communautés de Communes du Val d'Ardoux, de la Beauce Oratorienne, du Val des Mauves et du Canton de Beaugency présentent, après reprise des résultats, un excédent cumulé de fonctionnement de 66 323.30 € et un excédent cumulé d'investissement de 3 296.37 € ;

Considérant la balance produite par le comptable au titre de son compte de gestion et constatant la concordance des résultats des comptes administratifs et des comptes de gestion ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Affecter au compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté) du budget annexe 2017 du Service Public d'Assainissement Non Collectif en recettes l'excédent de fonctionnement d'un montant de 66 323.30 € ;

2°/Affecter au compte 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté) du budget annexe 2017 du Service Public d'Assainissement Non Collectif en recettes l'excédent d'investissement d'un montant de 3296.37 € ;

3°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

37/ Délibération n° 2017-103 : Affectation des résultats 2016 au Budget annexe 2017 de la halle des sports solaire

Rapporteur : David FAUCON

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2016 établit, après reprises des résultats un déficit de fonctionnement de 23 699.41 € et un déficit d'investissement de 11 185.46€.

Considérant l'écart de 0.54 € dans le report de l'exercice 2015 entre le compte administratif (CA) et le compte de gestion (CDG) du budget annexe de la halle des sports solaire ;

Considérant que, s'agissant d'un écart au chapitre et à la section, il faut prendre en compte, lors de l'affectation des résultats, les sommes portées au CDG et non au CA, sous peine d'engendrer des anomalies sur les comptes de gestion 2017 ;

Considérant que ces écarts pourront être compensés par réémission sur l'exercice 2017 des pièces non prises en comptes au niveau comptable en 2015 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Affecter au compte 002 du budget annexe 2017 en dépenses le déficit de fonctionnement d'un montant de 23 699,41 € ;

2°/Affecter au compte 001 du budget annexe 2017 en dépenses le déficit d'investissement d'un montant de 11 184,92 € ;

3°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

38/ Délibération n° 2017-104 : Affectation des résultats 2016 au Budget annexe 2017 du lotissement de Binas

Rapporteur : David FAUCON

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2016 établi, après reprises des résultats un excédent d'investissement de 22 242.22 €.

Considérant la balance produite par le comptable au titre de son compte de gestion et constatant la concordance des résultats du compte administratif et du compte de gestion ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Affecter au compte 001 du budget annexe 2017 en recettes l'excédent d'investissement d'un montant de 22 242.22 € ;

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

39/ Délibération n° 2017-105 : Affectation des résultats 2016 au Budget annexe 2017 extension ZI-SIVOM

Rapporteur : David FAUCON

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2016 établi, après reprises des résultats un excédent de fonctionnement de 664 238.29 € et un déficit d'investissement de 459 332.06 €.

Considérant la balance produite par le comptable au titre de son compte de gestion et constatant la concordance des résultats du compte administratif et du compte de gestion ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Affecter au compte 1068 du budget annexe 2017 en recettes d'investissement un montant de 459 332.06 €

2°/Affecter au compte 002 du budget annexe 2017 en recettes de fonctionnement un montant de 204 906.23 € ;

3°/Affecter au compte 001 du budget annexe 2017 en dépenses le déficit d'investissement d'un montant de 459 332.06 € ;

4°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

40/ Délibération n° 2017-106 : Affectation des résultats 2016 au Budget annexe 2017 ZAC Chantaupiaux

Rapporteur : David FAUCON

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2016 établi, après reprises des résultats un déficit de fonctionnement de 171 161.69 € et un excédent d'investissement de 316 482.37€.

Considérant la balance produite par le comptable au titre de son compte de gestion et constatant la concordance des résultats du compte administratif et du compte de gestion ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Affecter au compte 002 du budget annexe 2017 en dépenses le déficit de fonctionnement d'un montant de 171 161.69 € ;

2°/Affecter au compte 001 du budget annexe 2017 en recettes l'excédent d'investissement d'un montant de 316 482.37 € ;

3°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

41/ Délibération n° 2017-107 : Affectation des résultats 2016 au Budget annexe 2017 ZA des Pierrelets

Rapporteur : David FAUCON

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2016 établi, après reprises des résultats un déficit de fonctionnement de 55 113.29 € et un déficit d'investissement de 526 000 €.

Considérant la balance produite par le comptable au titre de son compte de gestion et constatant la concordance des résultats du compte administratif et du compte de gestion ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Affecter au compte 002 du budget annexe 2017 en dépenses le déficit de fonctionnement d'un montant de 55 113.29 € ;

2°/Affecter au compte 001 du budget annexe 2017 en dépenses le déficit d'investissement d'un montant de 526 000 € ;

3°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

42/ Délibération n° 2017-108 : Affectation des résultats 2016 au Budget annexe 2017 ZA de la Métairie

Rapporteur : David FAUCON

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2016 établi, après reprises des résultats un déficit de fonctionnement de 2 295.20 € et un excédent d'investissement de 10 785.50 €.

Considérant la balance produite par le comptable au titre de son compte de gestion et constatant la concordance des résultats du compte administratif et du compte de gestion ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Affecter au compte 002 du budget annexe 2017 en dépenses le déficit de fonctionnement d'un montant de 2 295.20 € ;

2°/Affecter au compte 001 du budget annexe 2017 en recettes l'excédent d'investissement d'un montant de 10 785.50 € ;

3°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

43/ Délibération n° 2017-109 : Affectation des résultats 2016 au Budget annexe 2017 ZA des Tournesols

Rapporteur : David FAUCON

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2016 établi, après reprises des résultats un déficit d'investissement de 163 638.37 €.

Considérant la balance produite par le comptable au titre de son compte de gestion et constatant la concordance des résultats du compte administratif et du compte de gestion ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Affecter au compte 001 du budget annexe 2017 en dépenses le déficit d'investissement d'un montant de 163 638.37 € ;

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

44/ Délibération n° 2017-110 : Budget principal – Adoption du budget primitif 2017

Rapporteur : David FAUCON

FONCTION 0 – SERVICES GENERAUX (9 433 237.28 €)

On retrouve en fonction 0 les 4 pôles (Beauce la Romaine, Meung-sur-Loire, Beaugency et Cléry-Saint-André).

Il y a peu d'évolution sur le chapitre 011 si ce n'est pour le service ADS car il y aura cette année des dépenses régularisées sur l'exercice 2016 (Contrat OPERIS, adhésion au SIG).

Au chapitre 012, sur le service administration générale, les évolutions sont liées aux postes de DGS et DST pris en compte en année pleine ainsi qu'à la fin des mises à disposition des agents de la commune de Meung-sur-Loire.

Sur le service ADS, le chef de service qui a obtenu sa mutation a été remplacé par l'agent mis à disposition par la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine qui assure dorénavant des missions de responsable de service et d'instructrice. Une nouvelle instructrice a par ailleurs intégré l'équipe en janvier afin de faire face à la montée en charge du service (passage de 17 communes à 33). Le poste d'attaché territorial de l'ancien chef de service a été conservé à la fois dans le tableau des effectifs et dans le budget afin de recruter éventuellement un développeur économique.

Un autre chapitre est impacté par la fusion à savoir le 65 avec une baisse des indemnités et une évolution des participations aux organismes.

ADHESIONS DIVERSES (62/65)- fonction 0				
CCVA			CTVL	
	SOLIHA LOIRET	393,50	soliha	1 150,00

	Pays SVS	9 367,90		pays val sud	9 400,00
	CAUE	907,30		caue	1 000,00
	SMETABA	12 849,00		smetaba	14 586,00
	AML	420,00		aml	2 300,00
	ADCF	880,11		adcf	5 500,00
	centre sciences	80,00		petr	62 410,00
				approlys	50,00
	ADEL	2 515,00		ADRTL	50,00
	Centre de gestion PFT loiret	25,00		synd mauves	36 897,00
	Approlys	50,00		smo 41	4 800,00
	Centr'achats	300,00		smo 45	
	ADRTL	50,00		mission locale	2 000,00
				amicale ouzouer	2 150,00
CCVM				observatoire des territoires	4 500,00
	plbeauce	33 281,18		asso diocésaine de blois	1 200,00
	synd mauves	36 897,00		caisse des dépôts	7 800,00
	synd ardoux	1 737,00		centre sciences	80,00
	adcf	1 831,20		GIP recia	3360,00
	aml	634,00			
	approlys	50,00			
	adrtl	50,00			
	adel	5 232,00			
	soliha	743,00			
CCBO	synd beauce val de loire	6 628,00			
	smo 41 numérique	4 977,93			
	mission locale blésois	1 896,35			
	amicale personnel ouzouer	2 130,00			
	observatoire des territoires	901,00			
	asso diocésaine de blois	1 200,00			
	sivose oucques	852,75			
	adcf	734,27			
	approlys	50,00			
	caisse des dépôts	7 688,00			
	asso maires	571,33			
CCCB	aml	634,00			
	adcf	1 802,33			
	pays Lbeauce	6 834,36			
	pays Lbeauce	3 511,20			
	synergie	183 680,00			
	approlys	50,00			
TOTAL		332 434,71			159 233,00

Les adhésions aux différents syndicats scolaires sont en fonction 2, celle au GIP Loire & Orléans Eco en fonction 9.

Enfin sur le chapitre 014 et notamment le compte 73, il est à noter une baisse du FNGIR liée au retrait de la commune de Jouy le Potier. Des crédits ont également été affecté au FPIC dans l'attente des notifications par les services de l'Etat.

FONCTION 1 – SECURITE ET SALUBRITE (1 436 384 €)

Dans cette fonction, on retrouve la participation au SDIS, la vérification des bornes incendie, les contrats locaux de prévention de la délinquance (CLSPD). La contribution au SDIS augmente régulièrement.

FONCTION 2 – ENSEIGNEMENT ET FORMATION (1 745 243.62 €)

Cette fonction concerne tous les services scolaires, les écoles, le périscolaire et les cantines. Certains postes (012, comptes énergétiques) augmentent de manière contractuelle. Une légère augmentation du nombre d'élèves impacte également les postes de fournitures, d'alimentation ou de transport.

Dans cette fonction, sont également imputées des subventions aux coopératives scolaires, au FSE des collèges ainsi que la contribution aux syndicats scolaires.

FONCTION 3 – CULTURE (517 105.23 €)

Cette fonction 3 concerne les bibliothèques - médiathèques, la saison culturelle de l'ex-CCVA. Le budget est stable. Une opération de réfection des corniches est prévue à la médiathèque de Beaugency.

FONCTION 4 – SPORT (2 043 752.94 €)

La fonction 4 concerne les piscines, centres aquatiques, stades (7 sites), gymnases (10 sites), salles polyvalentes (4 sites), des subventions aux associations sportives et de loisirs, les ALSH des petites et grandes vacances, des mercredis, les stages et séjours ados.

L'augmentation de cette fonction correspond à l'intégration ou l'augmentation de charges financières (112 k€ du gymnase de Meung-sur-Loire et une échéance du centre aquatique de Beaugency non pris en compte en 2016 à cause de la fusion des trésoreries). On peut aussi ajouter un trimestre de fonctionnement prévu pour le gymnase de St Ay.

FONCTION 5 – INTERVENTIONS SOCIALES ET DE SANTE (158 795.55 €)

Cette fonction concerne l'Épicerie sociale, les Maisons de Santé (3 sur le territoire et un satellite situé rue de l'Abattoir), les logements pour personnes âgées.

Ce budget évolue car la Maison de Santé Publique de Cléry-Saint-André est en cours de construction et des dépenses de fonctionnement ont été intégrées pour la fin de l'année.

Il est à noter une réorganisation en cours de l'Épicerie sociale qui conduit à affecter 1.5 ETP pour le moment. Cela sera peut-être modifié, plutôt par un redéploiement en interne que par un recrutement.

FONCTION 6 – FAMILLE (409 755.43 €)

Le portage de repas, la halte-garderie et les relais assistante maternelle sont imputés sur cette fonction. S'il n'y a pas d'évolution pour les deux premiers, pour les relais, l'arrêt de travail d'un agent suivi d'un mi-temps thérapeutique jusqu'à juin ont conduit à un recrutement. Par ailleurs, le fait de gérer directement le RAM Frimouz en lieu et place d'une association ont un effet direct sur le budget.

FONCTION 8 - AMENAGEMENTS ET SERVICES URBAINS (4 970 299.44 €)

Les ordures ménagères ont été réaffectées sur cette fonction comptable. Pour le moment les seuls comptes dotés de crédits à ce titre sont ceux des restitutions de fiscalité.

Autres postes sur cette fonction : l'éclairage public et la voirie.

FONCTION 9 – ACTION ECONOMIQUE (601 979,50 €)

C'est la fonction qui évolue le plus. Elle reprend le budget principal du Syndicat Synergie qui a été dissous. La fusion entraîne également la fin de l'application des conventions de reversement de fiscalité professionnelles entre la CCVM et la CCCB. Cela affecte les montants globaux mais est neutre budgétairement puisque ces montants disparaissent en dépenses et en recettes. Par contre, les montants d'adhésion qui apparaissaient en recettes du SIVOM disparaissent également. Cette adhésion avait déjà été impactée sur les attributions de compensation des communes de Baule et Beaugency, elles le seront dans celles de Meung sur Loire et de Huisseau sur Mauves. Enfin cette fonction est affectée par une adhésion au GIP de près de 33 000 €.

Monsieur FAUCON indique que le total des dépenses de fonctionnement est de 21 469 894.68 €.

Madame CHAUVIERE demande pourquoi sur la fonction 9, sur le chapitre 014 les 1 300 000 € de 2016 n'apparaissent plus. Il est expliqué que cela correspondait aux reversements conventionnels de fiscalité entre la CCVM et la CCCB au titre de l'aménagement de Synergie.

Ce flux financier a disparu du fait de la fusion, il est neutre car il disparaît en dépenses et en recettes. Monsieur FAUCON explique également que la nette augmentation des recettes au titre de la taxe d'habitation est une conséquence directe du rebasage des taux expliquée précédemment.

Monsieur DURAND demande si le montant du FPIC a été notifié. Madame le Président lui répond que les services de l'Etat doivent donner les informations pour le 15 avril.

Monsieur FAUCON aborde les éléments sur la section d'investissement, celle-ci a été élaboré sur proposition de la commission travaux, en reprenant les engagements des anciennes Communautés de Communes. Une étude a été faite pour chacune des anciennes Communautés de Communes afin de mettre en exergue que celles-ci auraient été en capacité d'assumer ces programmes de travaux.

Monsieur FAUCON propose de financer le delta entre les dépenses et recettes de la section d'investissement, soit 1,4 millions d'euros pour moitié par un virement d'une partie de l'excédent de fonctionnement et pour moitié par l'inscription d'un emprunt théorique de 700 000 €. En effet, un virement entre sections a un caractère définitif et pour le moment toutes les subventions n'ont pas été notifiées, les consultations faites, le FCTVA mobilisé. C'est une démarche de prudence qui pourra être ajustée par la suite.

Madame la Président précise qu'elle n'était pas d'accord avec cette analyse car l'excédent n'a pas vocation à financer du fonctionnement mais de l'investissement.

Monsieur DURAND partage ce point de vue mais affirme que le correctif pourra être fait à travers une décision modificative.

Monsieur FAUCHEUX prend la parole pour expliquer qu'il va s'abstenir non pas parce qu'il désapprouve le projet de budget mais pour affirmer la position de son conseil municipal qui demande le réexamen de ses attributions de compensation en vertu de la loi de finances pour 2016.

Madame le Président rappelle que ce type de question est du ressort de la CLECT, que celle-ci devra nécessairement travailler sur un certain nombre de sujets.

Monsieur DURAND ajoute que les chiffres de la future CLET seront des chiffres 2017 et qu'ils seront figés sauf en cas de nouveaux transferts.

Madame le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 16 mars 2017. Conformément aux articles L.2312-2 et L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé un vote par nature et par chapitre avec une présentation fonctionnelle croisée.

Vu le projet de budget primitif de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, établi selon les règles prévues par le décret n°59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1^{er} janvier 1975, complété par la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu l'instruction codificatrice n°96/078 M14 du 1^{er} Août 1996 ;

Vu l'arrêté du 9 novembre 1998 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

Vu l'adoption des compte de gestion, compte administratif, et affectation des résultats,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Où l'avis de la commission des finances ;

Vu le rapport par lequel Madame le Président :

- Présente et commente les documents budgétaires du Budget principal ;

- Propose d'adopter le projet de budget primitif de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à la majorité (abstention de Monsieur FAUCHEUX) de :

1°/Approuver, suivant les montants ci-dessous, le projet de budget primitif de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire pour 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
Opérations réelles	
24 046 472.45	24 605 392.37
Opérations d'ordre	
558 919.92	
Total des dépenses de l'exercice 24 605 392.37	Total des recettes de l'exercice 24 605 392.37

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
Opérations réelles	
4 993 670.57	4 434 750.65
Opérations d'ordre	
	558 919.92
Total des dépenses de l'exercice 4 993 670.57	Total des recettes de l'exercice 4 993 670.57

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

45/ Délibération n° 2017-111 : Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif- Adoption du budget primitif 2017

Rapporteur : David FAUCON

Madame le Président rappelle le débat d'orientation budgétaire.

Conformément aux articles L.2312-2 et L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé un vote par nature et par chapitre avec une présentation fonctionnelle croisée.

Vu le projet de budget primitif du SPANC de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, établi selon les règles prévues par le décret n°59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1^{er} janvier 1975, complété par la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu l'instruction codificatrice M49;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

Vu l'adoption des compte de gestion, compte administratif, et affectation des résultats,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Oùï l'avis de la commission des finances ;

Vu le rapport par lequel Madame le Président propose d'adopter le projet de budget primitif du SPANC de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Approuver, suivant les montants ci-dessous, le projet de budget primitif du SPANC de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire pour 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
Total des dépenses de l'exercice 154 749.66	Total des recettes de l'exercice 154 749.66

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

Madame le Président signale le grand nombre de contrôles de systèmes d'assainissement non collectif à réaliser sur le territoire de la Beauce oratorienne.

46/ Délibération n° 2017-112 : Budget annexe de la Halle des sports solaire- Adoption du budget primitif 2017

Rapporteur : David FAUCON

Madame le Président rappelle le débat d'orientation budgétaire.

Conformément aux articles L.2312-2 et L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé un vote par nature et par chapitre avec une présentation fonctionnelle croisée.

Vu le projet de budget primitif de la Halle des sports solaire, établi selon les règles prévues par le décret n°59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1^{er} janvier 1975, complété par la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu l'instruction codificatrice M4;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

Vu l'adoption des compte de gestion, compte administratif, et affectation des résultats,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Où l'avis de la commission des finances ;

Vu le rapport par lequel Madame le Président propose d'adopter le projet de budget primitif de la Halle des sports solaire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Approuver, suivant les montants ci-dessous, le projet de budget primitif de la Halle des sports solaire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire pour 2017

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
37 522.33	37 522.33
INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
21 184.92	21 184.92

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

47/ Délibération n° 2017-113 : Budget annexe lotissement de Binas- Adoption du budget primitif 2017

Madame le Président rappelle le débat d'orientation budgétaire.

Conformément aux articles L.2312-2 et L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé un vote par nature et par chapitre avec une présentation fonctionnelle croisée.

Vu le projet de budget primitif du lotissement de Binas, établi selon les règles prévues par le décret n°59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1^{er} janvier 1975, complété par la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu l'instruction codificatrice M14;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

Vu l'adoption des compte de gestion, compte administratif, et affectation des résultats,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Où l'avis de la commission des finances ;

Vu le rapport par lequel Madame le Président propose d'adopter le projet de budget primitif du lotissement de Binas

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/ Approuver, suivant les montants ci-dessous, le projet de budget primitif du lotissement de Binas pour 2017

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
106 863.92	106 863.92
INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
106 338.75	106 338.75

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

48/ Délibération n° 2017-114 : Budget annexe extension ZI SIVOM- Adoption du budget primitif 2017

Rapporteur : David FAUCON

Monsieur FAUCON précise que le budget est voté en sur équilibre, en application des articles L1612-6 et L1612-7 du CGCT

Madame le Président rappelle le débat d'orientation budgétaire.

Conformément aux articles L.2312-2 et L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé un vote par nature et par chapitre avec une présentation fonctionnelle croisée.

Vu le projet de budget primitif de l'extension ZI SIVOM de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, établi selon les règles prévues par le décret n°59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1^{er} janvier 1975, complété par la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu l'instruction codificatrice M14;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

Vu l'adoption des compte de gestion, compte administratif, et affectation des résultats,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Oùï l'avis de la commission des finances ;

Vu le rapport par lequel Madame le Président propose d'adopter le projet de budget primitif de l'extension ZI SIVOM de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Approuver, suivant les montants ci-dessous, le projet de budget primitif de l'extension ZI SIVOM de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire pour 2017

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
8 230 778.57	8 230 778.57
INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
8 828 779.38	9 288 111.44

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

49 / Délibération n° 2017-115 : Budget annexe ZA Chantaupiaux- Adoption du budget primitif 2017

Rapporteur : David FAUCON

Monsieur FAUCON précise que le budget est voté en sur équilibre, en application des articles L1612-6 et L1612-7 du CGCT

Madame le Président rappelle le débat d'orientation budgétaire.

Conformément aux articles L.2312-2 et L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé un vote par nature et par chapitre avec une présentation fonctionnelle croisée.

Vu le projet de budget primitif de la ZA Chantaupiaux de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, établi selon les règles prévues par le décret n°59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le

1^{er} janvier 1975, complété par la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;
Vu l'instruction codificatrice M14;
Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;
Vu l'adoption des compte de gestion, compte administratif, et affectation des résultats,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Où l'avis de la commission des finances ;

Vu le rapport par lequel Madame le Président propose d'adopter le projet de budget primitif de la ZA Chantaupiaux de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Approuver, suivant les montants ci-dessous, le projet de budget primitif de la ZA Chantaupiaux de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire pour 2017

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
1 593 033.45	1 593 033.45
INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
1 427 580.74	1 598 497.63

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

50 / Délibération n° 2017-116 : Budget annexe ZA des Pierrelets - Adoption du budget primitif 2017

Rapporteur : David FAUCON

Madame le Président rappelle le débat d'orientation budgétaire.
Conformément aux articles L.2312-2 et L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé un vote par nature et par chapitre avec une présentation fonctionnelle croisée.
Vu le projet de budget primitif de la ZA des Pierrelets de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, établi selon les règles prévues par le décret n°59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1^{er} janvier 1975, complété par la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;
Vu l'instruction codificatrice M14;
Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;
Vu l'adoption des compte de gestion, compte administratif, et affectation des résultats,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Où l'avis de la commission des finances ;

Vu le rapport par lequel Madame le Président propose d'adopter le projet de budget primitif de la ZA des Pierrelets de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Approuver, suivant les montants ci-dessous, le projet de budget primitif de la ZA des Pierrelets de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire pour 2017

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
919 004.52	919 004.52
INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
1 225 159.70	1 225 159.70

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

51 / Délibération n° 2017-117 : Budget annexe ZA de la Métairie - Adoption du budget primitif 2017

Madame le Président rappelle le débat d'orientation budgétaire.

Conformément aux articles L.2312-2 et L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé un vote par nature et par chapitre avec une présentation fonctionnelle croisée.

Vu le projet de budget primitif de la ZA de la Métairie de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, établi selon les règles prévues par le décret n°59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1^{er} janvier 1975, complété par la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu l'instruction codificatrice M14;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

Vu l'adoption des compte de gestion, compte administratif, et affectation des résultats,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Oùï l'avis de la commission des finances ;

Vu le rapport par lequel Madame le Président propose d'adopter le projet de budget primitif de la ZA de la Métairie de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/ Approuver, suivant les montants ci-dessous, le projet de budget primitif de la ZA de la Métairie de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire pour 2017

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
102 822.40	102 822.40
INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
109 562.70	109 562.70

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

Madame le Président précise que pour tous ces budgets, il y a peu de commentaires car il s'agit de gestion courante. Ce sont essentiellement des budgets de stocks qui varient selon l'état d'avancement des zones d'activités : soit tous les terrains ont été cédés, soit ils sont en phase de vente.

Madame MARTIN ajoute qu'il y a de nombreuses demandes sur le territoire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

52 / Délibération n° 2017-118 : Budget annexe extension ZA Tournesols - Adoption du budget primitif 2017

Rapporteur : David FAUCON

Madame le Président rappelle le débat d'orientation budgétaire.

Conformément aux articles L.2312-2 et L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé un vote par nature et par chapitre avec une présentation fonctionnelle croisée.

Vu le projet de budget primitif de l'extension ZA Tournesols de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, établi selon les règles prévues par le décret n°59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1^{er} janvier 1975, complété par la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu l'instruction codificatrice M14;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

Vu l'adoption des compte de gestion, compte administratif, et affectation des résultats,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Où l'avis de la commission des finances ;

Vu le rapport par lequel Madame le Président propose d'adopter le projet de budget primitif de l'extension ZA Tournesols de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Approuver, suivant les montants ci-dessous, le projet de budget primitif de l'extension ZA Tournesols de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire pour 2017

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
469 789.37	469 789.37
INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
586 852.24	586 852.24

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

53/ Délibération n° 2017-119 :Fixation des taux d'imposition de la taxe d'habitation (TH), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour l'année 2017

Rapporteur : David FAUCON

La construction du budget primitif a conduit la Commission Finances à proposer un maintien des taux de fiscalité sur le territoire communautaire.

Les taux qui s'appliqueront sur le territoire sont des taux moyens pondérés calculés en vue d'harmoniser les situations fiscales des quatre Communautés de Communes qui ont fusionné. Les taux de CFE étant assez proches, ils seront harmonisés dès cette année, par contre, pour les deux autres taux, il sera proposé une intégration fiscale progressive sur 12 ans.

Le taux voté de 6,83 % de taxe d'habitation sera donc lissé progressivement, tout comme le sera le taux voté de 1,37 % de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Vu le Code Général des Impôts et le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'article 1636B *sexies* (à l'exclusion du a du 1 du I) et 1636 B *decies* du Code général des Impôts ;
Vu le débat d'orientation budgétaire du 16 mars 2017,
Vu l'adoption du budget primitif,
Considérant la notification des bases prévisionnelles pour l'année 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Fixer le taux d'imposition de la taxe d'habitation (TH) à 6.83%, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) à 1.37%, de la cotisation foncière des entreprises (CFE) à 20.62%

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

54 / Délibération n° 2017-120 : Fixation des taux de TEOM pour l'année 2017

Rapporteur : David FAUCON

Vu le Code Général des Impôts et le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'adoption du budget primitif,
Considérant la notification des bases prévisionnelles pour l'année 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Fixer les taux de TEOM comme suit

SMIRTOM région Beaugency	bases	taux	produit attendu
CHAINGY	3 595 381,00	11%	395 491,91
BACCON	479 358,00	12%	57 522,96
LE BARDON	708 104,00	12%	84 972,48
BAULE	1 450 021,00	12%	174 002,52
BEAUGENCY	7 440 822,00	12%	892 898,64
CHARSONVILLE	398 940,00	12%	47 872,80
CLERY ST ANDRE	2 321 166,00	12%	278 539,92
COULMIERS	364 209,00	12%	43 705,08
CRAVANT	623 177,00	12%	74 781,24
DRY	744 696,00	12%	89 363,52
EPIEDS EN BEAUCE	940 733,00	12%	112 887,96
HUISSEAU SUR MAUVES	1 417 550,00	12%	170 106,00
LAILLY EN VAL	1 916 325,00	12%	229 959,00
MAREAU AUX PRES	935 477,00	12%	112 257,24
MESSAS	612 738,00	12%	73 528,56
MEUNG SUR LOIRE	6 594 578,00	12%	791 349,36
MEZIERES LEZ CLERY	600 209,00	12%	72 025,08
ROZIERES EN BEAUCE	140 741,00	12%	16 888,92
SAINT AY	3 076 549,00	12%	369 185,88
TAVERS	1 400 469,00	12%	168 056,28
VILLORCEAU	702 238,00	12%	84 268,56
PRENOUVELLON	145 008,00	9,13%	13 239,23
SIEOM MER			-
BINAS	444 820,00	14,48%	64 409,94
ST LAURENT DES BOIS	170 334,00	16,49%	28 088,08
TRIPLEVILLE	80 865,00	17,42%	14 086,68
SICTOM REGION CHATEAUDUN			-
LA COLOMBE	116 565,00	18,33%	21 366,36
MEMBROLLES	175 858,00	18,33%	32 234,77
OUZOUER LE MARCHE	1 370 060,00	18,33%	251 132,00
SEMERVILLE	50 215,00	18,33%	9 204,41
VERDES	308 027,00	18,33%	56 461,35
VILLERMAIN	191 301,00	24,81%	47 461,78
TOTAL			4 877 348,51

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

Il est rappelé l'application d'un mécanisme de lissage pour Chaingy car cette commune avait sa propre déchèterie. Elle atteindra le taux de 12% en 2018.

Madame le Président informe l'assemblée de la tenue d'une réunion la semaine prochaine à la Préfecture, le Préfet ayant confirmé l'intégration du SIRTOM au 30 juin 2017.

55/ Délibération n° 2017-121 : Instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux additionnels de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés non bâties

Rapporteur : David FAUCON

L'article 1638-0 bis du Code Général des Impôts permet l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux additionnels de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les EPCI issus de fusion.

Il sera proposé au Conseil de mettre en place ce mécanisme sur une durée de douze ans (durée maximale) afin de lisser autant que possible l'impact sur le contribuable.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Appliquer une intégration fiscale progressive des taux additionnels de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

2°/Retenir une durée de douze ans pour cette intégration ;

3°Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

56/ Délibération n° 2017-122 : Vote des subventions

Rapporteur : Gérard CORGNAC

Les différentes Commissions concernées et la Commission Finances proposent de reconduire les subventions versées antérieurement par chaque territoire. Quelques montants ont été ajustés suite à l'étude des dossiers et demandes des associations.

Monsieur DURAND pose la question de la disparition de la subvention à la Maitrise Notre Dame.

Monsieur VIOLON explique que c'était une action ponctuelle.

Monsieur FICHOU précise qu'il y avait une enveloppe globale qui était attribuée en fonction des projets.

Monsieur VIOLON ajoute qu'il en était de même pour l'AADPA, l'attribution d'une aide ponctuelle pour se doter d'un matériel dans le cadre de la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide à domicile.

Il en profite pour s'inquiéter de l'avenir du CLIC qui a un rôle très important pour le territoire.

Madame le Président répond que le Département va réinternaliser certaines compétences et a demandé aux CLIC de développer d'autres missions. Elle rencontre les CLIC régulièrement et le Département les accompagne dans cette mutation.

Mme VALLEE intervient à propos de la subvention de 5000€ attribuée au club de tennis d'Ouzouer le Marché. Elle précise que pendant deux années une subvention de 5000 € avait été accordée pour pallier les difficultés passagères de l'association mais que seules deux années étaient prévues.

Madame le Président propose de surseoir jusqu'au prochain Conseil communautaire du 11 mai 2017.

Monsieur CUIILLERIER se demande si c'est au niveau communautaire qu'il faut étudier tout cela. Il ne voit pas l'intérêt communautaire de ce type de subvention et souhaiterait que ne soient soutenues par la Communauté de Communes que les associations d'intérêt communautaire.

Madame le Président rappelle la ligne de conduite adoptée par le Comité de pilotage : une prise en charge à l'identique des compétences exercées avant le 1^{er} janvier 2017 et une réflexion menée en 2017 pour harmoniser les compétences sur l'ensemble du territoire. C'est notamment l'objet du

séminaire des élus le 6 mai 2017. Monsieur CUILLERIER ajoute que les comptes des associations doivent être analysés tous les ans, ce qui est compliqué à l'échelle du nouveau territoire communautaire. Monsieur LEGUAY demande si les clubs sportifs et les sociétés musicales font partie des associations d'intérêt communautaire.

Madame le Président répond que les services travaillent sur cette question qui sera abordée le 6 mai prochain.

Madame COROLEUR souhaite préciser que si les montants sont minimes pour les associations sportives de l'ancienne Communauté de Communes du Val d'Ardoux, c'est parce qu'il s'agit d'une aide à la licence pour les jeunes jusqu'à 18 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/ Voter les subventions suivantes :

CCVM

	2016	2017
TOT ASSO. SPORTIVES	0	0
OFFICE DU TOURISME VAL DES MAUVES	96 000	96 000
TOT AUTRES ASSO.	96 000	96 000
COLLEGE et FSE	7 100	7 100
TOTAL GENERAL	103 100	103 100

CCCB

	2016	2017
TOT ASSO. SPORTIVES	0	0
UCIA	6 000	6 000
BANQUE ALIMENTAIRE	2 500	2 600
VAL DE LIRE	2 500	2 500
AADPA	6 000	0
MAITRISE NOTRE DAME	300	0
TOT AUTRES ASSO.	17 300	11 100
COLLEGE FSE	18 045	22 000
TOTAL GENERAL	35 345	33 100

EX CCVA

	2016	2017
AASC Qwankido	115	135
Basket-Ball de Cléry	240	295
Cléry Mareau Football	475	450

Diagonales	130	125
Gymnastique/Danse (Cléry)	665	565
Moto Club St André	85	60
Tennis Club de Cléry	160	165
Badminton (clery)	225	200
Self-Défense	285	185
Tennis de Table	155	150
Judo du Val d'Ardoux	325	190
Tennis Club de Mareau	460	365
Tir	95	85
Les Trialistes de l'Ardoux	45	40
TOT ASSO. SPORTIVES	3 460	3 010
CLIC de Beaugency (Relais Entour'age)	4 191	3 515
l'Arche des souvenirs	2 515	2 515
Asso Meung sur Loire cyclisme	500	500
Clery son histoire en lumières	1 500	1 500
L'amicale des Sapeurs Pompiers de Cléry	1 757	1 798
Association sportive du collège	450	450
TOT AUTRES ASSO.	10 913	10 278
COLLEGE JACQUES DE TRISTAN	2 745	2 745
TOTAL GENERAL	17 118	16 033

CCBO

	2016	2017
APEL Binas	260	260
APEL Moisy	80	80
APEL OLM	100	100
APOM olm	100	100
Ecole Epieds les Chevreuils	1 200	0
Ecole Epieds ELEM coop scolaire	1 490	1 535
Ecole Epieds MAT coop scolaire	1 890	1 610
Ecole Charsonville ELEM coop scolaire	770	760
Ecole Verdes coopé scolaire	760	740
Ecole OLM LA BEAUCERONNE	12 130	10 930
USEP RPI OLM/VILLERMAIN	150	150
Ecole privée OGEC	36 125	38 250
Ecole privée OGEC (neige)	0	
Ecole Verdes doigts verts	80	80
La Collégienne	100	100
TOT ASSO. SCOLAIRES	55 235	54 695
AOC (Charsonville)	600	600
AQUAGYM	100	100

BADMINTON	100	100
BASKET Epieds (ASEB)	400	400
BASKET olm	1 900	1 900
BILLARD Epieds	500	500
LE CARPEAU BEAUCERON	100	100
DANSE CLASSIQUE olm	1 900	1 900
DANSE MODERN JAZZ	1 900	1 900
FOOT Epieds/Coulm ASCE	2 400	2 400
FOOT CAOM	12 350	12 350
FOOT US VERDES	270	270
GRS Epieds	1 900	1 900
GYM douce OLM	100	100
GYM dynamique OLM	300	300
GYM Volontaire Epieds	510	510
JUDO Epieds CLAP	1 900	1 900
JUDO olm	3 300	3 300
NATATION	100	100
OXYGENE SPICACIEN	300	400
STEP	1 900	1 900
RANDONNEE Epieds	200	200
TENNIS Epieds	1 000	1 000
TENNIS DE TABLE BINAS	400	400
VOLLEY	100	100
TOT ASSO. SPORTIVES	39 630	39 630
Amalthée	100	100
ECOMUSEE	600	600
COUNTRY enfile bottes olm	100	100
LA MAISON DE LA BEAUCE	150	150
MOTS CHANTANTS	270	270
MOMARAND/BOUFFONS	100	100
MUSIQUE Epieds Harmonie	3 500	4 000
MUSIQUE Epieds Ecole	12 000	12 000
MUSIQUE OLM société musical	5 150	5 650
MUSIQUE OLM école	12 000	12 000
OUZOUER LES Z'ARTS	1 000	500
TOT ASSO. CULTURELLES	34 970	35 470
ASL Villermain	100	100
ASR (Charsonville)	50	50
Cabanne aux arts (La)	0	100
CLIC entraide Union Epieds	200	200
CLUB LOISIRS OLM	100	100
FR Charsonville	300	300

FRBO OLM +Tripl+Villermar	530	530
FR Epieds	650	650
FR Verdes	500	500
GFR OLM (YOGA)	100	100
123 premiers pas	0	100
PHOTO CLUB OBJECTIF OLM	780	780
TOT ASSO. DE LOISIRS	3 310	3 510
Assoc gestion Biblio OLM	4 500	6 500
Famille rurale FRIMOUZ	34 000	28 400
Mission Locale du Blésois	1 897	1 897
Observatoire économie	900	4 500
Divers	5 558	5 398
TOT AUTRES ASSO.	46 855	46 695
TOTAL GENERAL	175 000	175 000

57/ Délibération n° 2017-123 : Basilique Notre Dame de Cléry-Saint-André – Projet de parcours de visite – Demandes de subventions

Rapporteur : Pauline MARTIN

La Communauté de communes des Terres du Val de Loire souhaite développer culturellement et économiquement le tourisme au sein de son territoire via une politique ambitieuse conduite par un Office de Tourisme professionnalisé issu de la fusion des Offices de Tourisme de Beaugency, Cléry-Saint-André et Meung-sur-Loire.

Parmi les joyaux du territoire, la Basilique Notre Dame de Cléry-Saint André a été identifiée comme une priorité avec 2 objectifs à atteindre dès 2017 :

1. Proposer à un large public français et étranger des visites de qualité mettant en avant tous les atouts de la Basilique et utilisant les nouvelles technologies ;
2. Jouer pleinement son rôle de catalyseur au sein du territoire et conduire les visiteurs vers d'autres sites touristiques, notamment les Châteaux de Beaugency et Meung-sur-Loire.

L'Office du Tourisme des Terres du Val de Loire s'est rapproché des différents acteurs concernés par ce projet de parcours de visite de la Basilique que sont la Paroisse, la Mairie de Cléry-Saint-André et la Communauté de Communes.

Trois axes majeurs ont été définis :

- La réalisation d'un dépliant sur la Basilique, à la fois document « d'appel » et document de visite.
- La réalisation et la projection d'une vidéo professionnelle retraçant l'histoire de la Basilique
- La mise en place de panneaux historiques dans la Basilique.

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 50 000 € HT.

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire sollicite la Région Centre-Val de Loire via le CRST du Pays Sologne Val Sud pour soutenir financièrement ce projet.

Pour compléter le financement, le projet peut prétendre à une subvention européenne via le programme LEADER, piloté par le Groupement d'Action Locale (GAL) – Forêt d'Orléans – Loire – Sologne.

Ce projet peut être subventionné à hauteur de 80 % sous réserve de l'obtention des fonds européens.

Madame le Président ajoute qu'il n'est pas défini à ce stade si la Communauté de Communes portera ce projet ou si c'est l'Office de Tourisme, sachant que la commune de Cléry-Saint-André investit déjà sur le parcours, les accès au site ainsi que sur le système de comptage des visiteurs.

Monsieur CORGNAC précise que l'Etat finance les réparations de la Basilique Notre-Dame à hauteur de 50%, le département 44% et la commune 6% ; chaque tranche de travaux étant aux alentours d'un million d'euros.

Il ajoute que le comptage était demandé depuis longtemps par le Conseil départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/ Autoriser le Président à demander l'attribution de subventions pour ce projet de parcours de visite auprès de tous les partenaires institutionnels publics et privés.

2°/ Autoriser Madame le Président à signer tout acte ou tout document afférent.

58/ Information : Zones d'activité – projets et promesses de vente en cours

Rapporteur : Pauline MARTIN

Madame MARTIN précise qu'il s'agit d'une information sur les dossiers des Zones d'Activités et non d'une délibération.

I- ZA DES PIERRELETS A CHAINGY

* Signature de la promesse de vente de la société « DIAS AUTO ».

M. SILVEIRA, gérant de la société « DIAS AUTO », a signé la promesse de vente du lot 1 et 3 îlot 4 le 8 mars dernier. Des terrains de 1890 m² et 2240 m² ont été vendus. L'activité de la société, qui était locataire, est la réparation de véhicules automobiles.

* Signature de la promesse de vente de la M. EL HAMDY.

M. EL HAMDY a signé la promesse du lot 6 îlot 5 le 21 février dernier pour un terrain de 1745 m². La société est spécialisée dans l'achat et la revente de véhicules.

* Projet d'extension de la société « CLAISSE ».

La SCI VERDI (Société Claisse) souhaite acquérir le lot 11 de l'îlot 5 d'une surface totale de 4046 m², dont 1436 m² sont constructibles ainsi que la parcelle YL 127 de 701 m², ancien chemin rural d'exploitation. La société déjà présente sur la ZA des Pierrelets souhaite s'agrandir. Elle est spécialisée dans les travaux de grenailage, de peinture industrielle, de chaudronnerie et d'aménagement de véhicules utilitaires pour les industriels ou les particuliers.

* Projet d'installation de la société « DP CONSTRUCTION ».

M. PEREIRA gérant de la société « DP CONSTRUCTION », souhaite acquérir le lot 5 de l'îlot 5, d'une surface de 1998 m². La promesse de vente a été signée ce 6 avril.

* Projet d'installation d'une société de maçonnerie.

M. ANTUNES souhaite acquérir le lot 7 de l'ilot 5, d'une surface de 1745 m². Le dossier est en cours d'instruction chez le notaire.

* Projet d'installation de la « SARL CHASSIER ».

La « SARL CHASSIER », souhaite acquérir le lot 8 de l'ilot 5, d'une surface de 1745 m². La société exerce une activité de plomberie-chauffage. Elle est actuellement en attente de réponses de financement.

II- PARC D'ACTIVITE SYNERGIE VAL DE LOIRE

* Projet d'installation de la société « PECTRANS ».

La société « PECTRANS », souhaite s'installer sur un terrain de 10 020 m² sur le parc Synergie, secteur Meung sur Loire situé le long de la 3ème avenue. Elle est actuellement en attente de réponses de financement. Le dossier est en cours d'instruction chez le notaire.

* Projet d'installation de la société « AM2 ».

La société « AM2 », gérée par M. Jacques CHEVRIER est installée dans les Yvelines depuis 33 ans. Elle est spécialisée dans les chariots élévateurs.

Elle souhaite s'implanter en Région Centre-Val de Loire pour se développer et pour répondre à la demande de « JCB » (matériel BTP) dont elle est concessionnaire, pour cela elle va créer une SCI.

Le terrain proposé sur le parc Synergie, secteur Meung sur Loire, le long de la 3ème avenue, est de 3194 m².

Le dossier est en cours d'instruction chez le notaire.

D'autres projets pourraient prochainement se concrétiser sur les secteurs de Baule et Beaugency, des clauses de confidentialité ayant été signées pour de gros projets.

III- ZONE D'ACTIVITE DES TOURNESOLS A BEAUCE LA ROMAINE

* Signature de la promesse de vente de M. GOND.

M. GOND, gérant d'une société spécialisée dans le commerce de gros en parfums et produits cosmétiques, a signé la promesse de vente d'un terrain de 1000 m² le 10 mars dernier.

* Projet d'installation de Maître Guiset.

Maître Guiset, notaire à Beauce la Romaine souhaite installer son office notarial sur une parcelle de 2000m², la promesse de vente ayant également été signée.

III- ZONE D'ACTIVITE DE LA METAIRIE A DRY

Deux sollicitations ont été faites pour cette zone d'activité.

Madame le Président ajoute que les entreprises ont envie de s'installer sur le territoire de la Communauté de Communes et que les différentes zones d'activités sont concernées.

59/ Délibération n° 2017-124 : Approbation du projet éducatif des Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Rapporteur : Bernard ESPUGNA

La structuration des services Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire permet de remettre à plat un certain nombre de conventions ou règlements à la demande des partenaires institutionnels et financiers (CAF, MSA, Direction Départementale de la Cohésion Sociale...).

Concernant le volet jeunesse, il est nécessaire de redéfinir un projet éducatif commun aux structures de centres de loisirs d'Epieds en Beauce, Beauce la Romaine et Jouy le Potier.

Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des équipes qui dirigent et animent les centres de loisirs sans hébergement ; il traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes. Il définit le sens de ses actions, fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

Les responsables des accueils de loisirs sans hébergement (Val d'Ardoux à Jouy-Le-Potier ; Epieds-en-Beauce et Beauce la Romaine) ont travaillé ensemble afin de combiner leurs deux projets éducatifs et d'en proposer un harmonisé. Les membres de la Commission Enfance, Jeunesse, Scolaire ont été sollicités afin d'amender et valider le projet.

Ce projet éducatif vise à offrir rapidement à la CAF et à la DDCS un document harmonisé pour le fonctionnement des centres de loisirs dont la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire assure la gestion depuis le 1er janvier 2017. Cela ne préjuge pas de la réflexion qui sera menée très prochainement sur l'exercice et l'harmonisation de la compétence « ALSH » à l'échelle du territoire communautaire.

Monsieur CUIILLERIER regrette qu'il soit fait référence à Ouzouer le Marché plutôt qu'à Beauce la Romaine.

Monsieur ESPUGNA explique que la signature avec la CAF a été faite au nom d'Ouzouer le Marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de :

1°/Adopter le projet éducatif des Accueils de Loisirs Sans Hébergement

2°/Autoriser Madame le Président à signer tout document afférent.

60/ Questions et communications diverses

Madame le Président indique les prochaines réunions :

13 avril 2017 : Réunion à la Préfecture concernant l'intégration des missions de collecte des déchets au sein de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et dissolution du SMIRTOM

2 mai 2017 : Bureau et Conférence des Maires à Villorceau

4 mai 2017 : Election des représentants du personnel au Comité Technique (Bureau de vote central à la Mairie de Beauce la Romaine et bureau secondaire 1 rue de l'Abattoir à Beaugency ouverts de 9h à 16h30). Madame MARTIN ajoute que les élus seront sollicités pour tenir les bureaux de vote et que certains agents pourront également voter par correspondance.

Elle précise que deux listes ont été déposées, une par la CFDT comprenant 6 agents et une par l'UNSA comprenant 4 agents.

6 mai 2017 (8h45 – 13h00) : Séminaire des élus associant tous les conseillers municipaux et le Conseil de Territoire. Madame MARTIN précise que Monsieur DURAND a proposé le Polyèdre à Chaingy pour ses qualités acoustiques.

11 mai 2017 (20h00) : Conseil communautaire à Villorceau

Monsieur FICHOU intervient pour rendre compte de la réunion du Syndicat mixte Loiret numérique installé la semaine dernière. Pour les EPCI la représentante est Mme VAPPEREAU. La contribution de la Communauté de Communes est fixée à 10700 € (0.25 € par habitant).

Madame le Président remercie Mme BENIER et la commune de BACCON pour l'accueil.

Aucune autre question n'étant soumise au Président et l'ordre du jour étant épuisé, Madame MARTIN lève la séance à 22h35.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Les Membres du Conseil communautaire,